

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES  
Séance du 13 janvier 2021**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
Afférents au Conseil Municipal	<b>15</b>
En exercice	<b>15</b>
Nombre de présents	<b>14</b>

**Date de convocation :** L'an deux mille vingt et un  
9 janvier 2021 et le treize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle des associations communale, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

**Date d'affichage :**  
20 janvier 2021

**Présents :** Mmes et MM. Fabrice CRÉPY ; Magali BONNEFOY ; Marc BÉDÉ ; Valérie DUPUY ; Maritza PERDRIEL ; Stephan POURCET ; Emilie CAZAUX ; Jérémy BAS ; Florence SIORAT ; Emilie LUYCKX ; Stéphanie DE LACHADENÈDE ; Patrick BOURGEOIS ; Frédéric ROCHIS, Caroline PERETTI

**Excusé :** Stéphane-Jean DUPHLOUX

**Procurations :** Stéphane-Jean DUPHLOUX a donné procuration à Stéphanie DE LACHADENEDE

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

---

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 21 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## I- DELIBERATIONS

**N° 2021- 01- OBJET : Vote d'une enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de travaux de faible ampleur relevant de la compétence du SDEHG 2021**

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux **pour toute la durée du mandat, dans la limite de 2 000 € annuels de contribution communale**. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

**Après avoir entendu les motifs énoncés par Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres **dans la limite de 2 000 € par an ;**
- Charge Monsieur le Maire :
  - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
  - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
  - de valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités ;
  - d'en informer régulièrement le conseil municipal ;
  - d'assurer le suivi annuel des participations communales engagées
  - de présenter à chaque fin d'année, **un compte-rendu d'exécution** faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants ;
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

### **N° 2021- 02- OBJET : Fixation de la nature et de la durée des autorisations spéciales d'absence**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absence pour les agents publics territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

Monsieur le Maire rappelle que des autorisations avait déjà été mis en place par les délibérations 2019-11 et 2017-03 concernant la garde d'enfant malade et la passation des concours de la fonction publique.

Suite à l'avis favorable du comité technique en date du 15 décembre 2020, monsieur le Maire propose, à compter de ce jour, de retenir les autorisations d'absence telles que présentées ci-dessous :

**Mariage ou PACS de l'agent : 5 jours ouvrables**

**Mariage d'un enfant : 1 jour ouvrable**

**Mariage d'un ascendant : frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur : 1 jour ouvrable**

**Décès du conjoint (époux/PACS/concubin) : 5 jours ouvrables**

**Décès d'un enfant ou pupille : 5 jours ouvrables**

**Décès père, mère, beau-père, belle-mère : 3 jours ouvrables**

**Décès d'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur : 1 jour ouvrable**

**Maladie très grave du conjoint (époux/PACS/concubin) : 5 jours ouvrables**

**Maladie très grave d'un enfant : 5 jours ouvrables**

**Maladie très grave d'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur : 5 jours ouvrables**

**Déménagement de l'agent : 1 jour ouvrable**

**Don du sang : 1 jour ouvrable**

**Concours et examen en rapport avec l'administration locale : jour des épreuves et veille des écrits.**

**PMA : durée proportionnée à la durée de l'acte médical reçu**

**Agent public conjoint de la femme recevant une PMA : durée proportionnée à la durée de l'acte médical reçu**

Ces autorisations seront accordées sous présentation d'une pièce justificative de l'agent.

**Vu l'avis du comité technique, et après avoir entendu les motifs énoncés par Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- D'adopter les propositions de monsieur le Maire.
- Charge ce dernier de l'application des décisions prises.

## **II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION**

### **Vœux 2021 :**

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant une bonne année 2021 à l'équipe municipale. Monsieur Fabrice CREPY espère que le projet commun de l'équipe continuera d'évoluer positivement et que cette nouvelle année fera oublier la précédente, plus que fortement impactée par la crise sanitaire.

Au vu du contexte sanitaire, les vœux auprès des administrés seront exceptionnellement diffusés de manière numérique, par le biais du site internet, de la newsletter, Facebook et Youtube.

### **Délibérations :**

Monsieur le Maire précise que la délibération liée aux travaux du SDHEG permettra d'effectuer des travaux urgents en matière d'éclairage public de manière plus souple, budgétairement parlant. Il informe également le conseil que le nombre de jours décidé pour les autorisations spéciales d'absence est basé sur les recommandations du centre de gestion.

### **Organisation des commissions :**

Monsieur Fabrice CREPY souhaite clarifier l'organisation des différentes commissions qui composent la municipalité. Monsieur le Maire fait part de sa volonté de voir les commissions se réunir plus souvent et plus régulièrement ainsi qu'en toute transparence en 2021. Des comptes rendus seront systématiquement établis et n'importe quel conseiller hors commission pourra assister à une réunion, s'il le souhaite. La possibilité est offerte aux conseillers qui le souhaite de changer de commission en ce début d'année. Les éventuelles modifications seront arrêtées au plus tard lors du prochain conseil municipal.

### **Urbanisme :**

Monsieur le Maire propose de désigner un référent juridique au sein du conseil. Le rôle de ce dernier sera de suivre l'ensemble des affaires juridiques dans laquelle la commune est impliquée depuis l'ancien mandat. Monsieur Fabrice CREPY a proposé ce rôle à Monsieur Marc BEDE qui fera part de sa décision d'ici peu. Il est également évoqué le fait de confier à un stagiaire étudiant en droit administratif, la charge de créer un outil de suivi des affaires juridiques de la commune.

Monsieur Fabrice CREPY précise que la procédure d'achat de la gare est lancée, mais qu'il est nécessaire d'obtenir l'avis des domaines avant de pouvoir signer la promesse de vente auprès de la famille SACAREAU.

Monsieur le Maire et madame Florence SIORAT rencontreront Création Foncière afin de revoir le programme du lotissement OAP Les Vignes. Monsieur le Maire précise, qu'à ce jour, le propriétaire du terrain est toujours vendeur auprès de la commune.

Un rendez-vous avec le CAUE est prévu fin février pour une présentation d'esquisses de projet d'extension du cimetière communal. Monsieur Fabrice CREPY informe le conseil qu'un relevé topographique sera réalisé par une école (BTS spécialisé). L'extension du cimetière actuelle à 31 ans et ne contient que 34 tombes. Un recensement des concessions sera effectué dans le même temps. Madame Caroline PERETTI interroge monsieur le maire sur la question des tombes inondées. Ce dernier répond que des solutions sont à l'étude.

Il informe qu'une loi autorise de nouveau la possibilité d'enterrer les cercueils en pleine terre.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une haie sera prochainement implantée le long du cimetière dans le cadre du vergé communal en partenariat avec l'association Arbres et Paysage d'Autan.

Madame Florence SIORAT rappelle au conseil que la collaboration avec le service instructeur Urba Doc prendra fin au 1<sup>er</sup> mars 2021. Il sera nécessaire de former les agents au logiciel utilisé par la communauté de communes des Terres du Lauragais, ainsi que de transférer l'intégralité des permis instruits par Urba Doc auprès de l'EPCI. Cette démarche se déroulera courant le mois de février

Un permis modificatif tenant compte des prescriptions faites par la municipalité (configuration de la voirie, typologie des clôtures imposées, orientations des faîtages...) a été déposé par Monsieur MARCEILLAC. Ces modifications étaient nécessaires pour des questions de sécurité, d'intégration paysagère et de confort de vie pour les usagers du lotissement.

### **Travaux :**

Les agents du groupe scolaire ont fait remonter qu'il faisait anormalement froid dans le nouveau dortoir de l'école (10°). Des chauffages électriques d'appoint ont été installés pour pallier temporairement au problème. La municipalité prendra contact avec l'architecte qui était en charge du projet pour connaître la cause de ce problème et éventuellement faire valoir la garantie de parfait achèvement et des deux ans de bon fonctionnement.

Du matériel de cuisine pour la cantine scolaire sera prochainement commandé après examen de plusieurs devis. Il est en effet nécessaire de remplacer le lave-vaisselle, d'acquérir une cellule de refroidissement ainsi que de refaire la plonge. Le devis retenu devrait faire l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil pour un montant estimé à environ 10 830 € au lieu de 20 000 €.

Monsieur Patrick BOURGEOIS s'interroge sur l'absence du four dans la liste du matériel à commander. Monsieur le Maire précise que le four est de nouveau fonctionnel suite au remplacement de la carte mémoire ainsi que de la résistance.

### Numérique :

Monsieur Stephan POURCET a mené une étude pour le projet d'école numérique de la municipalité. Il rappelle que le projet consiste au remplacement du parc informatique, en l'acquisition de tablettes, robots et rétroprojecteurs. A l'heure actuelle le devis le plus intéressant s'élève à 16 000 €.

Les communes voisines de taille similaire seront contactées afin de faire connaître leurs prestataires, ce qui permettra à la municipalité de faire établir de nouveaux devis. L'objectif serait d'arriver à un coût total de 15 000 € et de finaliser le projet pour le mois d'avril 2021.

Une réunion se tiendra le 14 janvier 2021 pour la mise en commun du travail des conseillers sur le bulletin municipal 2021. Le bon à tirer devra être prêt pour le 25 janvier 2021 avec une distribution prévue en fin de mois. Monsieur Patrick BOURGEOIS souhaite que la version finale du bulletin soit envoyée à tous les conseillers avant l'impression définitive.

Une réunion avec l'ATD/Haute Garonne Ingénierie est prévue pour le 15 janvier 2021. L'objet principal de la réunion sera la refonte du site internet communal.

### Sujets divers :

Madame Florence SIORAT évoque le Transport à la demande (TAD) et précise que 2 arrêts supplémentaires ont été implantés sur le trajet existant du TAD de LANTA afin de répondre à une demande des usagers et permettre une optimisation du service. Cette évolution n'entraîne aucun surcoût financier. Le TAD de LANTA est principalement utilisé par des étudiants et des personnes se rendant sur Toulouse (Terminus à Balma-Gramont) pour leur activité professionnelle. Les nouveaux horaires ainsi que d'autres informations sont disponibles sur le site internet de la commune.

Une enquête sur les mobilités sera menée dans le cadre du PETR au premier trimestre 2021. L'objectif est de prendre connaissance des besoins des usagers afin de proposer, à terme, une offre adaptée. Elle devra à l'avenir, permettre de favoriser la mobilité alternative à la voiture individuelle, un des plus gros émetteurs de GES sur le territoire. La crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19 vient également accroître l'enjeu de développement des mobilités douces.

Madame Maritza PERDRIEL et madame Valérie DUPUY rapportent au conseil que les colis destinés au 3ème âge ont été particulièrement bien reçus. De nombreuses personnes ont remerciés la municipalité pour ce geste.

Monsieur le maire fait part au conseil de l'existence d'une action en médiation à l'encontre de la communauté de communes des Terres du Lauragais. Il s'avère que l'ancienne municipalité accompagnées de huit autres communes ont attaqué la communauté de communes des Terres du Lauragais suite au fait qu'elles aient versé une attribution de compensation trop importante à l'EPCI. Une procédure de médiation est en cours.

**La séance est levée le mercredi 13 janvier 2020 à 22h51.  
La date du prochain conseil est fixée au mercredi 3 février 2021.**

## Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal

**N° 2021- 01- OBJET** : Vote d'une enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de travaux de faible ampleur relevant de la compétence du SDEHG 2021

**N° 2021- 02- OBJET** : Fixation de la nature et de la durée des autorisations spéciales d'absence

Ont signé les membres présents :

<b>NOMS - PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURES</b>
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 <sup>er</sup> Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
POURCET Stephan	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
BAS JérémY	Conseiller Municipal	
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	Absent – Procuration donnée à Stéphanie DE LACHADENEDE
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
LUYCKX Émilie	Conseillère Municipale	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	